

ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES
—SASKATCHEWAN

M. Campbell:

Au cours de 1946, 1947 et 1948, quels cultivateurs ont reçu des allocations en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies dans le township n° 45, rangs 27 et 28, à l'ouest du troisième méridien?

Le très hon. M. Gardiner: Si l'honorable député n'y voit pas d'inconvénient, pourrait-il laisser tomber cette question? Nous nous sommes bien gardés de publier les versements faits aux particuliers aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, car dès le début on nous a pressés de permettre la saisie-arrêt de ces paiements. On nous a demandé, de temps à autre, de publier les noms et les sommes, mais nous avons toujours refusé. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce qu'un député obtienne ces renseignements à l'égard de cas particuliers, voire à l'égard de groupes, mais nous avons toujours soutenu qu'il ne serait pas conforme aux intérêts des individus de publier ces listes de noms.

M. Campbell: Un cultivateur de ma circonscription s'est plaint de ce que son nom ne figurait pas parmi les ayants droit à ces paiements. Si j'ai demandé cette question, c'est afin de contrôler l'exactitude de ce renseignement.

Le très hon. M. Gardiner: Nous fournirons à l'honorable député les renseignements concernant cet individu en particulier.

M. l'Orateur: La question est rayée.

GENDARMERIE À CHEVAL—MUSIQUE
MILITAIRE

M. Black (Cumberland):

1. Au cours de chacune des années financières 1946-1947, 1947-1948, 1948-1949, à quels endroits du Canada la musique militaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle donné des concerts?

2. Quel a été le coût de chacun de ces concerts?

3. Quelles sommes a-t-on réalisées à l'égard de chaque concert?

L'hon. M. Garson:

1. En 1946-1947: Ottawa, Montréal, Shawbridge (P.Q.), Cornwall (Ont.), Hull (P.Q.).

En 1947-1948: Ottawa, Alfred (Ont.), Shawbridge (P.Q.), Aylmer (P.Q.), Montréal.

En 1948-1949: Ottawa, Alfred (Ont.), Montréal, ainsi qu'une campagne de recrutement à Edmonton, Red Deer, Calgary, High-River, Macleod, Lethbridge et Medicine-Hat en Alberta; à Maple Creek, Swift-Current, Moose-Jaw, Regina, Weyburn, Saskatoon, North-Battleford, Prince-Albert et Yorkton en Saskatchewan; à Dauphin, Wasagaming,

[M. l'Orateur.]

Brandon, Portage-la-Prairie et Winnipeg, au Manitoba.

2. 1946-1947, néant; 1947-1948, néant; 1948-1949, néant, à l'exception de la campagne de recrutement qui a coûté \$5,600.21.

3. Néant.

GENDARMERIE À CHEVAL—DÉFILÉS

M. Black (Cumberland):

1. Au cours de chacune des années financières 1946-1947, 1947-1948, 1948-1949, à quels endroits du Canada la Royale gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle donné des spectacles de défilés?

2. Quel a été le coût de chaque spectacle?

3. Quelles sommes a rapportées chaque spectacle?

L'hon. M. Garson:

1. En 1946-1947, nulle part; en 1947-1948, nulle part; en 1948-1949, à Toronto, Ontario.

2. 1946-1947, 1947-1948, 1948-1949, néant.

3. 1946-1947, 1947-1948, 1948-1949, néant.

ÉDIFICES PUBLICS À CHARLOTTETOWN (Î. DU P.-É.)
—ÉVALUATION D'IMMEUBLES

M. McLure:

1. Combien a-t-on évalué et acheté d'immeubles dans le district acquis pour l'emplacement du nouvel édifice fédéral à Charlottetown?

2. Quel est le numéro desdits immeubles, quels étaient les propriétaires de ces derniers et quel prix les a-t-on payés après évaluation?

3. Combien d'immeubles reste-t-il à évaluer?

L'hon. M. Fournier:

1. Vingt et un immeubles en tout. Tous ont été évalués mais aucun n'a été payé.

2. Aucun paiement n'a été fait jusqu'ici.

3. Aucun.

ROUTE DE NEW-GLASGOW À CAVENDISH
(Î. DU P.-É.)

M. McLure:

1. Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et la division des Parcs nationaux en sont-ils venus à un arrangement ou à une entente sur le revêtement de la route de Mayfield, depuis New-Glasgow jusqu'à la plage des Parcs nationaux à Cavendish?

2. Dans le cas de l'affirmative, terminera-t-on ces travaux au début de 1949?

M. Maybank:

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

PÊCHE DU HOMARD DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LIGNES ET CASIERS

M. McLure:

1. A-t-on fixé définitivement l'heure à laquelle les pêcheurs de homard peuvent tendre leurs lignes et installer leurs casiers pendant les saisons de la pêche dans l'Île du Prince-Édouard?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle heure a-t-on fixée?

M. MacNaught:

1. Oui.

2. Cinq heures du matin, heure normale de l'Est.